



- Préalable SNJ -

CSEC 17 avril 2019

Madame la Présidente,

Lundi 8 avril, une journaliste de France 3 Grenoble, élue du personnel, a tenté de mettre fin à ses jours, dans sa voiture, sur le parking de la station.

Un geste terrible, glaçant, désespéré, conséquence du harcèlement qu'elle vivait de la part d'un salarié de l'antenne.

Notre consœur élue de proximité avait déjà, à deux reprises, dénoncé les agressions verbales de ce salarié envers plusieurs de ses collègues.

Madame la Présidente vous étiez au courant de cette situation inquiétante à Grenoble : le SNJ vous a adressé un courrier le 15 février puis un autre le 15 mars, pour vous alerter et vous demander d'intervenir pour faire cesser ces agissements. L'inspecteur du travail a écrit le 5 mars à la direction de France 3 lui enjoignant de protéger le collectif de l'antenne des comportements agressifs du harceleur et lui rappelant les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité des salariés.

Qu'avez-vous fait Madame la Présidente, qu'ont fait les dirigeants de France 3 pour éviter qu'on en arrive à cette tentative de suicide ? Avez-vous permis qu'une véritable enquête soit menée ? Non ! Aucune réaction de votre part et très peu, trop peu de la part de la direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Une simple proposition de médiation jugée non pertinente par l'inspecteur du travail. Avez-vous répondu à son courrier ? Vous n'avez pas daigné répondre à ceux du SNJ.

Trois jours après le drame, les élus du CSE du réseau France 3 réunis en session extraordinaire ont voté à l'unanimité la désignation d'un cabinet d'expertise qui devra mettre à jour notamment les dysfonctionnements de toute la chaîne managériale et proposer des mesures de prévention.

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Muriel Demguilhem 06.29.17.47.07 - Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85 - Anne Guillé 06.79.47.39.25



@SNJ_FTV



Snj.ftv

Quelques jours auparavant c'est la rédaction de France info numérique qui était au cœur d'un scandale de harcèlement à l'encontre de femmes, encore des femmes victimes des agissements d'hommes.

Là aussi la direction avait été alertée mais n'a pas réagi et les cadres qui ont laissé faire vont reprendre leur poste comme si de rien n'était, comme cela a été annoncé aux élus du siège.

Pour le SNJ et la majorité des salariés de cette entreprise, preuve est faite que les dispositifs d'alerte ne fonctionnent pas, que l'accord QVT dont vous êtes si fière ne nous protège pas.

A France Télévisions il est encore d'usage de fermer les yeux et de mettre la poussière sous le tapis plutôt que d'adopter une tolérance zéro pour tous, y compris pour les responsables hiérarchiques qui savent et préfèrent regarder ailleurs.

Tout cela intervient dans un climat hautement anxieux : 900 suppressions de postes décidés par l'entreprise, avec ou sans RCC ; menaces sur le Soir 3 ; sur Thalassa ; disparition de France Ô ; nouvelles grilles des antennes régionales ; généralisation de la polyvalence à tout crin ; rapprochement avec France bleu, déménagement brutal de l'antenne d'Île de France au siège ; sans compter le futur projet de loi audiovisuelle et les rumeurs de suppression de la redevance.

Alors non, Madame la Présidente, l'esprit du séminaire de Strasbourg n'est pas descendu jusqu'au petit peuple qui met du charbon dans la machine et il est temps pour vous et la direction de cette entreprise de tenter de comprendre pourquoi il y a un tel climat pathogène dans les collectifs de travail, pourquoi les alertes se multiplient dans les antennes, pourquoi depuis le début de l'année, à Orléans puis à Grenoble, deux salariées sont tellement désespérées par leurs difficultés relationnelles au travail qu'elles ont tenté de mettre fin à leurs jours.

Madame la Présidente, Le Syndicat National des Journalistes de France Télévisions vous enjoint solennellement d'agir en urgence pour assurer la sécurité des personnels en souffrance à France Télévisions, dans l'hexagone et en Outre-mer.

C'est une obligation légale qui relève de votre responsabilité.

Paris, le 17 avril 2019